

331.0 - ZI/ab

~~PIA~~ → ~~FN~~ → ~~STO~~ → ~~LP~~  
 reçu le 18.3.85  
 P

Paris, le 29 novembre 1984

p. B. 15.21.F.

Note d'entretien

M. Francis Gutmann (G), Secrétaire général du Ministère des Relations Extérieures, entouré notamment de Mme Reynouard (R) et de M. Jacques Martin (M), Secrétaire général adjoint, a reçu, le 29 novembre 1984, de 11 h. 15 à 13 h. 15, M. Edouard Brunner (B), Secrétaire d'Etat, accompagné du soussigné.

1<sup>o</sup>) Le premier sujet abordé fut celui de la CSCE. B n'a pas caché que les récents développements survenus à Stockholm lui causaient quelques préoccupations. Il a fait allusion à certaines difficultés dans les contacts entre les délégations suisse et française, cette dernière s'en tenant, apparemment, à une conception bloc contre bloc, en d'autres termes, à une sorte de confrontation entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, qui n'a jamais été dans l'esprit de la CSCE. On en est d'autant plus surpris du côté suisse que pendant longtemps la coopération entre les deux pays dans le domaine de la CSCE a été exemplaire et qu'on était particulièrement d'accord de part et d'autre pour faire que la Conférence soit un organisme "sui generis", une réunion à 35 et non pas à 2 + 33, selon M. B demande en conséquence quelle est à cet égard la politique française.

G réaffirme sans ambages que celle-ci n'a pas changé et que la France n'entend pas du tout voir se transformer la Conférence en un face-à-face Est-Ouest, encore moins au moment où d'importantes négociations sont sur le point de s'ouvrir entre Moscou et Washington. G reconnaît qu'il se peut qu'à Stockholm on ait fait passer les problèmes d'organisation avant les liaisons nécessaires. Il avisera au nécessaire.

- 2 -

B soulève ensuite un point de détail, mais qu'il estime cependant révélateur : les délégations s'occupent actuellement de deux problèmes particuliers :

- 1) la fixation du programme des travaux de la Conférence pour l'année prochaine;
- 2) l'organisation de la Conférence elle-même (commissions, sous-commissions).

Pour clarifier la question, on a suggéré du côté suisse que l'on revoie l'ensemble des problèmes à la fin juin dans l'espoir que d'ici là des progrès auront pu être accomplis, de sorte que la situation apparaîtra plus clairement. Or, ce projet a rencontré peu d'échos du côté français. R se demande si cette légère différence d'optique ne révèle pas qu'il y aurait un plus grand optimisme du côté suisse que du côté français. Quant à elle, R redoute qu'on sorte difficilement de ce qu'elle appelle le "déclamatoire".

B et G se déclarent ensuite substantiellement d'accord pour convenir de procédures assez souples, nullement irréversibles, qui permettraient qu'on se prononce à la fin juin au vu des résultats obtenus, les arrangements passés étant valables jusqu'à meilleur informé. B déclare pour sa part que l'important, c'est que les délégations ne soient pas "mariées" avec la procédure adoptée. Le mieux serait donc de décider à la fin juin soit de continuer de la même façon, soit d'introduire d'autres procédures.

G interroge à son tour B sur la façon dont il voit Stockholm en général. B rappelle que l'importance de la CSCE a toujours été de constituer un forum ou un canal de communication ad hoc entre l'Est et l'Ouest. Cela fut particulièrement au moment où toutes les autres voies étaient bouchées et le dialogue entre les Super-Grands pratiquement interrompu. Il est important que

- 3 -

les 35 soient associés à cet effort de réflexion et de discussion, étant entendu qu'il n'était pas question de laisser aux deux Super-Grands le monopole des discussions sur la réduction des armements. G convient que cela est plus nécessaire que jamais, surtout au moment où les deux Super-Grands ont renoué leurs contacts.

B estime ensuite qu'il faudra faire davantage que simplement de répéter Madrid. Il faudra essayer de réaliser un "saut qualitatif", c'est-à-dire, du point de vue suisse, avancer dans la voie de dispositifs politiquement obligatoires. Une solution consisterait, à titre d'exemple, à prévoir que les Ambassadeurs des 35 dans une capitale européenne à déterminer pourraient être habilités à se réunir à brève échéance, dès lors que 5 pays dénonceraient une violation de telle ou telle clause existante. Il ne s'agirait pas de porter des jugements, mais simplement de prendre acte de telle ou telle dénonciation. Dans tout cela, le grand problème demeure celui de la vérification des clauses adoptées. C'est sous cet angle que sera jugée la crédibilité des dispositifs mis en chantier par la CSCE. R rappelle que du côté français on se méfie des risques d'institutionnalisation. B lui apporte les apaisements nécessaires et admet avec M et avec G que réellement la vérification est le problème-clé de la Conférence.

De façon plus générale, B et G conviennent de garder le contact entre les deux délégations suisse et française à Stockholm et entre les ministères. B invoque l'exemple des contacts intermédiaires réguliers qui ont lieu entre les N et N. Il indique que, parmi ceux-ci, apparaissent quelquefois des points de discussion entre, d'une part, la Finlande et l'Autriche, qui disposent l'une et l'autre d'une capacité de feux limitée, et d'autre part, la Suisse, la Suède et la Yougoslavie, qui sont davantage crédibles sur le plan militaire.

- 4 -

2°) G demande alors comment B voit d'une façon plus générale les perspectives américano-soviétiques. B lui répond qu'il s'est rendu à Washington récemment, où il a rencontré notamment M. McFarlane, qui ne lui avait pas caché que des contacts seraient repris avec les Soviétiques d'ici le 15 janvier, ce qui est advenu. En attendant, se développent des controverses assez âpres au sein de l'Administration américaine. A son accoutumée, le Président Reagan veut éviter de trancher. Ce qui est sûr, c'est que les Etats-Unis se sentent aujourd'hui beaucoup plus sûrs d'eux-mêmes qu'avant. Ils vont aborder leurs conversations avec les Soviétiques d'une façon "business-like". Sur une question de G, B définit la notion du parapluie ("umbrella") de la façon suivante : 5 ou 6 dossiers réunis dans une même approche. Dans les discussions intérieures de l'Administration actuellement, il y a notamment certaines oppositions entre les partisans de la poursuite de la politique actuelle et les défenseurs de l'option défensive. Pour sa part, G ne croit absolument pas pour sa part à une arme défensive absolue, ~~c'est-à-dire~~ sans faille et définitive, c'est-à-dire qui ne serait pas exposée à des percées technologiques de l'adversaire. Une telle politique aurait par ailleurs des inconvénients redoutables. Elle risquerait, d'une part, de démobiliser les opinions publiques qui se croiraient abusivement à l'abri et, d'autre part, de permettre aux seules Grandes Puissances de rester dans une course d'ailleurs vertigineuse, tandis que la plupart des autres verraient leur infériorité, voir une misère renforcée. G, d'autre part, rapporte que les Chinois ne lui ont pas caché qu'ils estimaient que pour les Soviétiques les charges d'une stratégie défensive deviendraient de plus en plus écrasantes.

B indique que M. McFarlane lui a formellement déclaré que les Etats-Unis n'arrêteraient pas le déploiement de leurs missiles en Europe. Il a également recueilli à Washington l'impression que les Etats-Unis maintiendraient sans restriction leur "capacité de recherches". G est d'avis qu'en ce qui concerne les fusées

- 5 -

Pershing, les Soviétiques ont commis une lourde erreur d'appréciation, quand ils ont cru que les opinions publiques européennes en empêcheraient le déploiement.

3<sup>o</sup>) Les deux interlocuteurs échangent ensuite leurs impressions et informations en ce qui concerne les relations entre les pays européens de l'Est et de l'Ouest. B relève pour sa part qu'il y a à l'intérieur du Pacte de Varsovie une curieuse ligne de partage entre d'une part les pays slaves (Tchécoslovaquie, Pologne et Bulgarie) et les autres (DDR, Hongrie et Roumanie). G estime, quant à lui, qu'il y a un point sur lequel les Soviétiques demeurent et demeureront absolument intraitables, à savoir sur ce qu'ils considèrent comme l'équilibre européen. A leurs yeux, celui-ci doit demeurer intangible, surtout au moment où vont s'ouvrir les discussions stratégiques avec les Etats-Unis. Ils ne veulent pas être "tournés" en Europe. Les deux interlocuteurs tombent d'accord pour constater qu'en DDR et en Hongrie - qui sont les peuples les moins dépendants de l'Union Soviétique - les gens se montrent, surtout en DDR, plus libres qu'avant dans leurs propos et plus sûrs d'eux-mêmes.

\*

\* \*

4<sup>o</sup>) G et B ont ensuite évoqué les problèmes bilatéraux franco-suisses. B a rappelé la position suisse dans les affaires bancaires et formé l'espoir que les problèmes dont il s'agit cesseront bientôt de constituer des motifs d'irritation dans les rapports entre les deux pays. Ce problème doit être suivi. G, après avoir rappelé les efforts entrepris du côté français pour apaiser les difficultés survenues dans le domaine précité, s'est élevé non sans vigueur contre toute espèce de lien qui pourrait être établi

Suisse

- 6 -

entre cette affaire et la ratification de l'avenant à la Convention de double imposition. B lui répond que du point de vue du gouvernement suisse il n'existe non plus aucun lien, que le gouvernement suisse pousse à la ratification dudit avenant, qui figure à l'ordre du jour de la session actuellement en cours des Chambres fédérales. Il relève que c'est dans l'esprit de certains parlementaires que des liens psychologiques ont été établis entre les affaires et que, d'ailleurs, c'est là une raison supplémentaire pour régler dans les meilleures conditions le problème bancaire.

5<sup>o</sup>) G soulève enfin la question de la vignette sur les voitures utilisant les autoroutes suisses et surtout celle des taxes sur les poids lourds. B lui expose la situation telle qu'elle résulte d'une votation fédérale et lui indique que les autorités fédérales pourraient imaginer, le cas échéant, une procédure qui ne pénaliserait pas trop les usagers étrangers qui utiliseraient le territoire suisse de façon occasionnelle ou à de rares intervalles, en ce sens qu'ils seraient alors astreints à des paiements de taxes au "pro rata temporis".

*Zwe*